



**SAINT-
GINGOLPH**
Haute-Savoie

COMMUNE DE ST-GINGOLPH

Projet Pédagogique du temps Péri-scolaire et de l'Ac- cueil de Loisirs « Bosco & Compagnie »



2024-2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1 – LE PROJET PEDAGOGIQUE.....	3
1.1 - Les objectifs pédagogiques	
1.2 - La répartition des temps périscolaires	
1.3 - Les espaces et locaux utilisés	
1.4 - Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou handicaps	
2 – LE PROJET DE FONCTIONNEMENT	8
2.1 - La modalité de participation des mineurs	
2.2 - Les modalités de fonctionnement de l'équipe	
2.3 - Valorisation et communication des temps périscolaires	
2.4 - Les modalités d'évaluation des temps périscolaires	
ANNEXES	12
Tarification	
Journée type du mercredi	
Règlement des services périscolaires et de la cantine	
Flyer ouverture Bosco & Compagnie durant les vacances de la Toussaint	

INTRODUCTION

Le village de Saint-Gingolph, au bord du Léman, se situe à 15 minutes d'Évian et de Montreux. Il est situé, c'est unique au monde, à cheval sur la frontière entre la France et la Suisse.

Depuis la réorganisation de la semaine d'enseignement sur 4 jours, la commune a réorganisé la prise en charge des enfants en dehors des heures d'enseignement pour proposer des activités sur les temps en amont et aval des 4 journées d'école, comme sur la journée d'accueil périscolaire du mercredi.

Les contraintes du territoire et modalités de prise en compte pour l'élaboration de notre PEdT / Plan mercredi restent : un village excentré et éloigné du reste du territoire et en frontière suisse. En effet, aucun centre de loisirs n'est disponible au sein du village. Un déplacement motorisé est parfois nécessaire pour que les enfants participent à des activités culturelles ou sportives.

Les activités que proposées ont vocation à s'adresser à tous les enfants de la maternelle au CM2. L'objectif est d'inciter la mixité, l'entraide et permettre aux enfants de sortir de l'encadrement scolaire qui limite les temps créatifs. Elles favorisent le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Les activités périscolaires sous forme d'ateliers s'inscrivent dans un ou plusieurs des axes de développement et adoptent une démarche de découverte progressive sur la durée d'un cycle. Avant tout ludique pour les enfants, ces activités sont complémentaires à celles proposées durant le temps de classe à l'école et ne se substituent aucunement à celles du temps scolaire qui relèvent de la compétence des enseignants.

Pour cela, 3 objectifs pédagogiques ont été déterminés :

- **L'ENFANT ET SON ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL**
- **L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT**
- **L'ENFANT ACTEUR DE SA VIE**

1 – LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est un contrat de confiance passé entre les différents intervenants et les enfants sur le temps périscolaire.

Il permet de donner un sens aux activités proposées et sert de référence tout au long de l'année scolaire.

Ce document n'est pas exhaustif, il sera retravaillé tous les ans avec les équipes d'encadrants. En effet, ce projet évolue en fonction du public accueilli mais aussi des personnes qui le font vivre.

Le projet s'inscrit dans un environnement réglementaire :

- Selon un public donné
- En fonction des ressources (humaines, financières, matérielles)
- Au sein d'installations spécifiques
- A des dates données et des horaires prévus
- Selon des modalités de fonctionnement de l'équipe (temps de concertation, d'échanges, bilan...)

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps scolaire et le temps en famille. Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école le matin avant la classe, en fin de journée après l'école, et le mercredi toute la journée.

Outre la garde et la restauration de l'enfant, la commune a voulu créer un lieu permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité (garderie et temps de repas) mais aussi de développement personnel, d'apprentissage et de découvertes à travers les activités ludiques du mercredi.

La garderie du matin, du midi, du soir et l'accueil du mercredi sont déclarés à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population) comme un accueil de loisirs depuis le 01.09.2020.

L'accueil de loisirs

Afin de répondre à une demande importée des parents d'élèves, un accueil de loisirs est ouvert durant les vacances de la Toussaint, du lundi au vendredi sur les mêmes horaires que l'accueil du mercredi, visant à concilier éducation, plaisir et développement personnel dans un cadre bienveillant.

1-1-LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES 2024-2025

Le PEDT définit des finalités que tous les acteurs éducatifs de la commune doivent connaître afin de participer au mieux à l'épanouissement des enfants et des jeunes de la commune.

Pour rappel, les 3 objectifs du PEDT sont :

- L'enfant et son épanouissement personnel
- L'enfant dans son environnement
- L'enfant acteur de sa vie.

Ces trois objectifs sont déclinés en 4 axes éducatifs :

AXE 1 - FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

« C'est faire partie d'un groupe ou d'une société qui partage les mêmes valeurs, dans le respect de la singularité de chacun. C'est permettre l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe, dans le respect et la tolérance. C'est construire une relation aux autres qui permet à l'enfant de grandir ».

Quelques mots clés :

- Respect ;
- Individu ;
- Singularité ;
- Groupe ;
- Société ;
- Valeurs.

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Permettre à l'enfant de participer à l'élaboration du cadre collectif
- Favoriser les actions de coopération, de solidarité d'entraide à l'échelle de son territoire, cohésion sociale

AXE 2 - DEVELOPPER LA CONFIANCE ET L'ESTIME DE SOI

« Différente et liée, l'estime de soi c'est s'aimer et s'accepter tel que l'on est. Elle est du ressort de l'intimité et peut s'exprimer dans le « savoir-être ». La confiance en soi se bâtit autour des savoir-faire, des résultats, de la résistance et des échecs. Dans les deux cas, elles sont le fruit d'une construction lente et permanente, dans le rapport aux autres et à soi ».

Quelques mots clés :

- Emotions ;
- Qualités ;
- Partager ;
- S'affirmer.

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Se connaître soi même
- L'affirmation de soi

AXE 3 - ENCOURAGER LES DECOUVERTES CULTURELLES, ARTISTIQUES, SCIENTIFIQUES, NUMERIQUES ET SPORTIVES

« L'accès à la culture artistique et scientifique et sportive c'est l'ouverture, le lien aux autres, la découverte et la curiosité. L'esprit critique doit être stimulé et aiguisé dans le respect et l'apprentissage des autres. Le plaisir et le jeu sont les éléments moteurs de ces découvertes ».

Quelques mots clés :

- Ouverture ;
- Respect ;
- Stimuler ;
- Les différences
- Plaisir.

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Se construire une représentation du monde à l'échelle de l'individu
- Faire venir les différents types de « cultures » et aller à la rencontre de la Culture

Le thème conducteur des activités pour l'année 2024-2025 est

Développement du bien-être physique de l'enfant d'un point de vue alimentaire, motricité et relaxation.

Voici quelques activités :

- Balade dans les bois et ramassage
- Visite ruchers du hait chablais et ferme pédagogique
- Essai de tennis sur les terrains communaux
- Sortie acrobranche
- Visite châtaigneraie : brisolons et ramassage de châtaignes
- Rallye alimentaire : semaine du goût
- Miss et Mister Bosco
- Sortie Leman kids
- Activité Fort Boyard le Grand Jeu
- Fabrication biscuits de Noël et de bûche
- Décorations école et village pour Noël
- Chasse au trésor
- Fabrication galette des rois
- Concours construction kapla
- Spectacle de cirque par les enfants
- Ventrigrisse
- Olympiades
- Luge en station
- Rencontre intergénérationnelle
- Initiation au loto
- Atelier de relaxation de yoga
- Carnaval
- Journée Clean walk

1-2 – LA REPARTITION DES TEMPS PERISCOLAIRES

Le service d'accueil périscolaire fonctionne pendant les périodes scolaires ; il débute le premier jour de la rentrée scolaire et se termine le dernier jour de classe. Les enfants sont accueillis les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi par des agents municipaux entre chaque vacances scolaires sur ces horaires :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Accueil périscolaire - 7h20- 8h20	✓	✓		✓	✓
Soir	Goûter - 16h30-17h00	✓	✓		✓	✓
	Accueil cartable - 17h00- 18h00	✓	✓		✓	✓
	Accueil périscolaire - 17h00-18h30	✓	✓		✓	✓
Journée le mercredi	Accueil de loisirs – 8h00- 18h00			✓		

-La garderie du matin de 7H20 à 8H20

-La pause méridienne de 11H30 à 13H20 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

-La garderie du soir de 16H30 à 18H30 avec le goûter fourni par les parents de 16H30 à 17H00

-L'accueil cartable /aide aux devoirs lundi/ mardi/jeudi/vendredi de 17h à 18h

-L'accueil de loisirs du mercredi de 8h00 à 18h

1.3-LES ESPACES ET LOCAUX UTILISES

Locaux

L'utilisation des locaux se fait en concertation avec la collectivité et les équipes enseignantes.

La garderie périscolaire et l'accueil de loisirs se déroulent au sein de l'école qui est à disposition des encadrants. Les encadrantes utilisent la cuisine, salle de cantine, la salle de garderie pour le bricolage et les activités intérieures ainsi que la cour et le préau de l'école pour les activités extérieures ou de groupe nécessitant plus d'espace. Le City Stade communal à quelques mètres de l'enceinte scolaire, accessible par un parcours piéton protégé, peut-être réservé pour des jeux collectifs divers. Ces espaces sont tous pleinement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous disposons de locaux à proximité de la garderie :

- Le city stade, situé à côté de l'école
- La cour de récréation de l'école
- La salle périscolaire qui se situe dans le préau de l'école
- Les salles de la garderie
- La salle de cantine de l'école

De salles de classes en élémentaires et maternelles, éventuellement.

Matériel utilisé

Un matériel diversifié de bricolage est à disposition des enfants pour les activités. Pour les activités sportives, les encadrantes utilisent une partie du matériel de l'école.

Territoire exploité

Les enfants font des sorties avec les encadrantes pour découvrir le riche territoire. Les sorties pédestres fréquentes pour l'exploration de l'environnement. Le cadre gingolais offre aux enfants un quai lacustre et un espace forestier important. La contrainte de la douane impose une limite d'exploitation du territoire. Une voie verte (ViaRhôna) a été mise en service depuis mi 2019 et permet des promenades dans un espace naturel magnifique et en toute sécurité.

Le village de Saint-Gingolph a la chance de bénéficier de ressources naturelles entre lac et montagne :

- Châtaigneraie
- Forêt et départ du GR5
- Via Rhôna, voie verte sur 3 kilomètres
- Lac : initiations encadrées à la pêche, à la voile, au sauvetage (nous disposons de plusieurs acteurs agréés)
- Terrain de tennis, accrobranche
- Musée
- Bibliothèque
- Lien intergénérationnel

1.4-LES MESURES ENVISAGEES POUR L'ACCUEIL DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTE OU DE HANDICAPS

Lorsqu'une famille informe la mairie son intention d'inscrire son enfant souffrant d'un handicap dans le système scolaire, la famille est reçue en mairie par la responsable des temps scolaires et périscolaires et/ou l'élue à la jeunesse, à chaque nouvelle rentrée scolaire.

Les problématiques sont évoquées afin de connaître les conditions d'accueil de l'enfant et d'adapter les activités.

Un lien est également établi avec l'équipe enseignante pour garantir la continuité pédagogique dans l'accueil de ces enfants.

Prise de médicaments

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants, sauf si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le prévoit. Aussi les parents veilleront à ne pas confier au service un enfant malade.

Enfant souffrant d'une allergie

Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie alimentaire ou non, la famille ou le tuteur légal doit informer la directrice de l'école pour mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et signer une autorisation de partage de PAI afin que le PAI soit transmis au service périscolaire.

Le PAI est un dossier fourni par la collectivité et à compléter par le médecin traitant ou l'allergologue suivant l'enfant atteint d'allergie. Il doit être accompagné de médicaments et de l'ordonnance signalant la posologie à suivre en cas de problème. Ce document doit être signé par l'équipe enseignante, le médecin et la collectivité territoriale. La société de restauration a également besoin d'avoir les dossiers complets pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires.

2 – LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

2.1-LA MODALITE DE PARTICIPATION DES MINEURS

1. Un dossier administratif est à compléter et à retourner au service périscolaire de la mairie avec les documents suivants :
 - Feuille d'informations sur la famille et l'enfant scolarisé
 - Attestation de quotient familial ou feuille d'imposition, à renouveler chaque année scolaire
 - Mandat de prélèvement signé et accompagné d'un RIB si la famille choisit le prélèvement automatique pour la facturation
 - Autorisation de sortie de territoire et photocopie de la pièce d'identité
2. Ensuite, la famille reçoit par mail un lien avec un mot de passe afin d'accéder au portail famille.

Inscription sur le portail famille

Les réservations pour les temps périscolaires (mercredi, accueil cartable, restaurant municipal et garderie) se font directement sur le portail suivant certaines modalités. Les réservations pour le restaurant municipal se font jusqu'au lundi la semaine précédente, la garderie peuvent être faites la veille pour le matin, le jour même pour le soir.

Les réservations pour l'accueil de loisirs du mercredi se font au plus tard le lundi la semaine précédente.

Répartition des vœux

Les enfants sont acceptés au restaurant municipal et à la garderie sans restriction de nombre si leur réservation est réalisée dans le cadre établi précédemment. Si des enfants sont absents, cela doit être signalé en mairie au service périscolaire et la famille doit fournir un certificat médical ou une attestation sur l'honneur signifiant la maladie de leur enfant. Le repas sera décompté uniquement si le justificatif est déposé en mairie dans les conditions décrites dans le règlement intérieur.

Les enfants sont inscrits à l'accueil de loisirs du mercredi selon le nombre de places disponibles et suivant leur ordre d'inscriptions.

Les réservations sont confirmées sur le portail famille et directement consultable par les familles.

Responsabilité – sécurité des enfants :

Arrivée de l'enfant :

- Le matin : L'enfant doit être confié par un adulte responsable référant (parent ou adulte ayant une autorisation sur le portail) à un agent du service « Accueil Périscolaire ». Aucun enfant de maternelle n'est autorisé à se rendre seul à la garderie. Les enfants arrivant avant les horaires d'ouvertures ou restant après ceux de fermetures de l'accueil périscolaire demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents, à l'exception des retards prévenus
- Si l'enfant ne vient pas en garderie, l'accès à la cour de récréation n'est autorisé qu'à partir de 8H20
- Le soir : les enfants de l'école élémentaire se rendent seuls à l'accueil périscolaire à 16H30 ; Les enfants de l'école maternelle sont conduits par un adulte quelle que soit l'heure de prise en charge.

Pause méridienne :

- Si l'enfant est inscrit au restaurant, il est sous la responsabilité de la commune. L'enfant peut

partir seul de l'école si une feuille d'autorisation a été remplie par les parents.

- Si votre enfant n'est pas inscrit et qu'il ne mange pas au restaurant, il ne pourra avoir accès à la cour de récréation qu'à partir de 13H20 sous la responsabilité des enseignants.
- Pour les enfants qui prennent leur repas au restaurant scolaire sans être inscrits, la mairie facture des frais de garde dont le tarif est défini par le conseil municipal.
- Si l'enfant est absent pour raison médicale, les parents doivent informer la mairie par mail ou téléphone et à fournir un certificat médical ou une attestation sur l'honneur avant la fin du mois de l'absence.

Départ de l'enfant :

- Le matin : l'enfant est confié à 8h20 aux enseignants de l'école par les agents périscolaires.
- En fin de journée : Les familles sont invitées à reprendre leurs enfants dans l'enceinte même de l'accueil périscolaire, en signalant ce départ à l'agent responsable. L'enfant de l'école élémentaire, autorisé à rentrer seul à son domicile, est renvoyé à l'heure convenue si la famille a signalé sur le portail l'autorisation de sortie. L'enfant de l'école maternelle ou de l'école élémentaire pour lequel la famille a désigné sur le portail un ou des responsables, n'est confié qu'à l'une des personnes désignées. Toute personne dont le nom ne figure pas sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant doit avoir été signalée à la directrice du service périscolaire ou doit fournir une autorisation datée et signée de la personne responsable de cet enfant et présenter une pièce d'identité

Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire (garderie, étude, restaurant municipal) doivent posséder une assurance extrascolaire ou responsabilité civile accident et en remettre une copie au moment de l'inscription.

2.2-LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

L'équipe est constituée :

- Des ATSEM
- Du personnel communal qualifié
- Des intervenants éducateurs sportifs d'associations ou d'entreprises
- De bénévoles
- Des Animateurs recrutés par la collectivité territoriale, titulaire du BAFA

L'association ou la personne intervenante est responsable du groupe d'enfants qui lui est confié sur les aspects de sécurité liés à la nature de l'activité et sur les questions de responsabilité civile matérielles ou corporelles. A ce titre, elle devra justifier d'une assurance garantissant la responsabilité civile de l'association et/ou celle de(s) la personne(s) impliquée(s) dans l'organisation de ses activités, ainsi que toutes ses interventions liées à sa participation aux ateliers périscolaires.

L'association ou la personne qui s'engage sur un cycle d'activité doit garantir son assiduité à chaque séance. Dans la mesure du possible, proposition d'un intervenant remplaçant en cas d'absence afin de maintenir la continuité des programmes d'activités pour les enfants inscrits à l'atelier.

Lors des temps périscolaires, les conditions d'encadrement sont de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans, conformément à la réglementation de la DDCSPP.



La responsable de l'accueil périscolaire

Ses missions sont diverses :

- La gestion matérielle et administrative
- Les relations avec les partenaires
- Les relations avec les institutions de la collectivité
- Les relations avec les familles
- Le suivi des projets
- L'animation de l'équipe
- L'animation et l'encadrement des enfants
- Prendre connaissance des problèmes de santé des enfants

Le personnel communal

L'équipe se réunit régulièrement (à chaque vacance scolaire et en fin d'année scolaire) afin d'échanger sur :

- Les pratiques de chacun
- Les problèmes rencontrés avec les enfants ou les adultes
- Le projet pédagogique
- Les formations demandées

Les intervenants extérieurs

La responsable du service périscolaire rencontre chaque intervenant individuellement pour expliquer le fonctionnement du service et discuter des attentes de chaque partie. Une convention est établie entre la mairie et les intervenants pour fixer le cadre d'intervention et les objectifs poursuivis.

Une réunion est prévue en début d'année puis après chaque vacance afin que les différents intervenants se rencontrent et que les règles soient connues et respectées par tous.

L'animateur joue un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire ; il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

2.3-VALORISATION ET COMMUNICATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

La valorisation des activités menées par les enfants et animateurs est importante. Elle passe avant tout par la communication.

L'accueil de loisirs du mercredi sera régulièrement mis en avant par le service communal de la communication (Groupe privé sur Facebook ainsi que Facebook du village ou gazette franco-suisse). Des actions ponctuelles peuvent être développées pour promouvoir ces temps périscolaires.

2.4-LES MODALITES D'EVALUATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

L'évaluation de ce projet pédagogique se fera auprès des enfants, des parents et des animateurs.

- Les enfants :
Des outils seront mis progressivement en place pour évaluer nos prestations auprès des enfants, tant au niveau de l'activité que de l'encadrant lui-même et des objectifs convenus. Leurs émotions (satisfait, content ou non) seront le principal révélateur, un bilan journalier sera fait avec les animateurs.
- Les parents :
L'évaluation se fera également avec les parents. Ils feront part de leurs satisfactions ou non auprès des animateurs et du responsable. Un point sera fait lors de réunion. Un questionnaire de satisfaction sera mis à disposition pour permettre à chacun de donner son avis (cf annexe)
- Les animateurs
La bonne entente et une bonne cohésion d'équipe sont souvent un gage de réussite : un animateur content de venir travailler est un bon signe pour le fonctionnement du centre, La bonne humeur des animateurs se transmet aux enfants.
Tous les ans, chaque personnel communal passe un entretien individuel réalisé par madame le maire, son adjointe ou un membre de la commission générations afin d'évaluer les prestations vis-à-vis des enfants, des parents et des locaux. Nous pourrons alors réfléchir, en fonction des points forts et des points faibles, les perspectives d'amélioration et/ou les besoins en formation.

La responsable du service périscolaire est évaluée de la même façon par Mme le maire.

2.5-TARIFICATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont fixés pour chaque année scolaire par délibération du Conseil Municipal. Une tarification sociale est appliquée en fonction du quotient familial. Vous trouverez les tarifs en vigueur en annexe.

ANNEXES

Grille tarifaire

Quotient familial correspond à un RFR < ou = par famille composée de :				Tarif/H de garde (garderie et accueil de loisirs)	Tarif cantine	Tarif centre de loisirs			Frais de garde	Pénalités : pour 30 min de garde après fermeture du service
Quotien Familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants			8h/18h avec repas	Demi-journée 8h-12h ou 14h-18h sans repas	Demi-journée avec repas 08h-14h ou 12h-18h		
< ou = 500	15 000	18 000	24 000	1.90 €	4.00 €	16.70 €	7.00 €	12.00 €	5.00 €	10.00 €
< ou = 750	22 500	27 000	36 000	2.15 €	4.50 €	19.20 €	8.00 €	13.50 €		
< ou = 1000	30 000	36 000	48 000	2.40 €	5.00 €	21.70 €	9.00 €	15.00 €		
< ou = 2000	60 000	72 000	96 000	2.65 €	5.60 €	24.30 €	10.00 €	16.60 €		
< ou = 2500	75 000	90 000	120 000	2.90 €	6.10 €	26.80 €	11.00 €	18.10 €		
< ou = 3000	90 000	108 000	144 000	3.15 €	6.60 €	29.30 €	12.00 €	19.60 €		
> 3000	> 90 000	> 108 000	> 144 000	3.40 €	7.00 €	31.70 €	13.00 €	21.00 €		

Journée Type de l'Accueil de Loisirs du mercredi

	3 – 5 ans	6 – 11 ans
7h30	Arrivée des premiers animateurs Enlever l'alarme et mettre en place la salle	
08h00-09h00	Accueil échelonné des enfants et du reste de l'équipe d'animation Accueil des enfants et des parents ; orientation vers les portes manteaux Animer le temps d'accueil	
09h00-09h30	Lancement de la journée Rituel de bonjour : jeux d'accroches, chansons Appel, explications de la journée, météo...	
10h00-11h45/12h00	30 minutes d'activités 15 minutes de récréations avec son « en-cas quoi de neuf ? » 30 minutes d'activités 15 minutes de jeux collectifs et retour au calme avant le repas 15 minutes pour le lavage des mains et le passage aux toilettes	1h20 d'activité 15 minutes de récréations 10 minutes de jeux collectifs et retour au calme avant le repas 15 minutes pour le lavage des mains et le passage aux toilettes
12h00-13h00	REPAS	REPAS
13h00-14h00	Atelier lecture Temps calme	Temps de repos
14h30-16h30	Temps d'activité animée	
16h30-17h15	Goûter animé Par groupe : retour sur la journée, envie des enfants, points infos et évaluation de la grille d'objectifs	
17h15-18h00	Temps de départ échelonné des enfants et de l'équipe d'animation Rangement	

Enquêtes de satisfaction distribuée en fin d'année scolaire

L'avis de l'enfant

	Tres bien	Bien	Insuffisant	Mauvais
Qu'as tu pensé ▼				
de l'équipe d'animation ?				
des activités ?				
de la nourriture ?				

Ton meilleur souvenir

.....

Ton moins bon souvenir

.....

Peux tu expliquer en quelques lignes ton point de vue sur tes mercredis à l'accueil de loisirs

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Enquête de satisfaction parent enfant



Cette enquête de satisfaction , permettra de faire progresser notre accueil de loisirs et de mieux répondre à vos besoins ainsi qu'à ceux de votre enfant, toujours dans le souci de qualité et de plus-value éducative.

L'équipe Bosco & Cie

Nom de l'enfant :



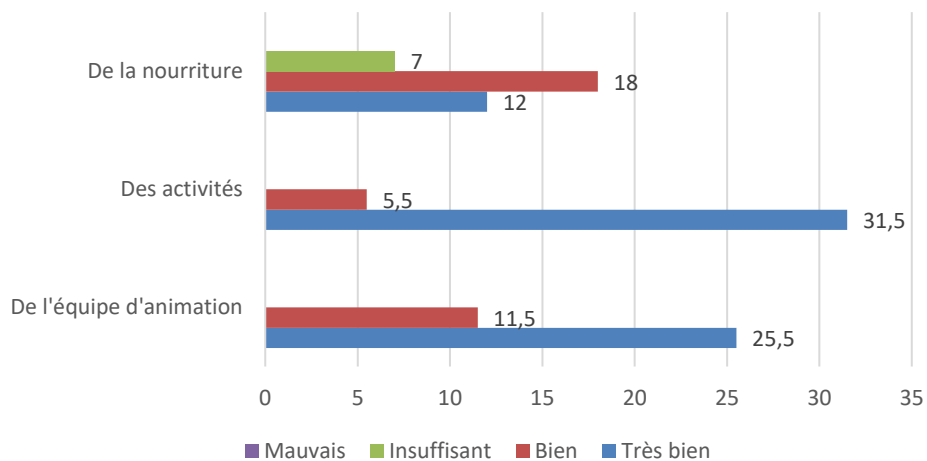
L'avis des parents

Qu'avez vous pensé de ▼	Tres bien	Bien	Insuffisant	Mauvais	Pourquoi
L'accueil le matin et le soir					
Le fonctionnement					
Les activités proposées					
L'accueil de loisir du mercredi					
Relation avec l'équipe d'animation					
Bilan général					

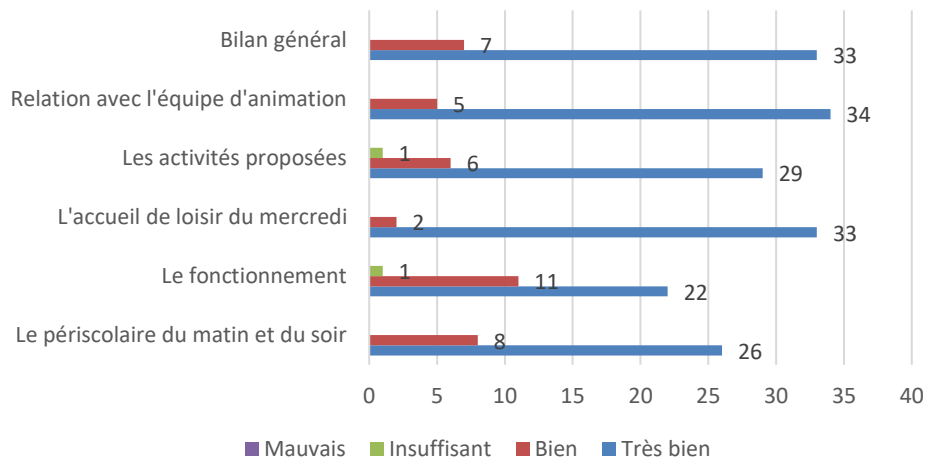
Remarques particulières :

Quelles sont vos attentes concernant le service périscolaire et accueil de loisirs :

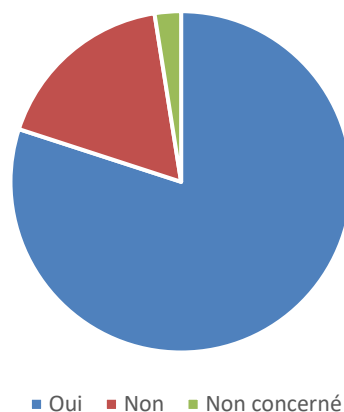
L'avis des enfants Année 2023-2024



L'avis des parents - Année 2023-2024



Ouverture de Bosco & Co durant les vacances de la Toussaint pour l'année 2024-2025



Règlement des services périscolaires et de la cantine

Flyer ouverture Bosco & Compagnie durant les vacances de la Toussaint

TARIFS journée complète pendant les vacances

Quotient familial correspond à un RFR < ou = par famille composée de :				Tarif cantine	Tarif centre de loisirs
Quotient Familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants		8h30/17h30 avec repas
< ou = 500	15000	18 000	24000	4,00 €	16,70 €
< ou = 750	22500	27 000	36000	4,50 €	19,20 €
< ou = 1000	30000	36 000	48000	5,00 €	21,70 €
< ou = 2000	60000	72 000	96000	5,60 €	24,30 €
< ou = 2500	75000	90 000	120000	6,10 €	26,80 €
< ou = 3000	90000	108 000	144000	6,60 €	29,30 €
> 3000	> 90 000	> 108 000	> 144 000	7,00 €	31,70 €

et hors commune
St Ginepleh Fr

<https://www.st-gingolph.fr/accueildeloisirs/>

Inscription via le logiciel enfance

Pour plus d'infos: <https://www.st-gingolph.fr/accueildeleoisirs/>
Contactez-nous
par mail accueildeleoisirs.bosco@st-gingolph.fr
par téléphone au 04 50 76 72 28.

N'hésitez pas à partager cette nouvelle avec d'autres parents. On a hâte de les accueillir !

 L'équipe de l'accueil de loisirs
Conventionné CAF



**SAINT-
GINGOLPH**
Haute-Savoie



La commune de Saint Gingolph vous propose son accueil de Loisirs depuis déjà 4 années.

- Accessible aux enfants français et suisses de 3 à 11 ans
 - Différents types d'activités riches et connectées avec le territoire (ateliers, sorties, musées, sport...)
 - Forfait Journée Mercredi de 16,50 à 31,50 € (repas compris) de 8h à 18h
 - Forfait demi-journée possible uniquement les mercredis
- planning sur le site <https://www.st-gingolph.ph.fr/accueildeleloirs/>

NOUVEAUTÉ 2024

L'accueil de loisirs sera ouvert durant les vacances de la Toussaint !

Vos enfants auront l'opportunité de participer à des activités ludiques, créatives et enrichissantes dans une ambiance chaleureuse et sécurisée.

DU 21 AU 25 OCTOBRE 2024 ET DU 28 AU 31 OCTOBRE 2024 (programme ci joint) inscription a la journée uniquement
OUVERT DE 8H30 À 17H30

Inscrivez-vous dès maintenant pour que vos petits découvrent des moments inoubliables !

